

## FICHE DE POSTE

Concours 2024

Adjoint-e technique en instrumentation, expérimentation et mesure

**ETABLISSEMENT** : Université de Lorraine  
**SERVICE ou U.F.R.** : LEM3  
**VILLE** : Metz

**AFFECTATION MULTI-SITES POUR L'AGENT** :  OUI /  NON (l'agent exerce son activité *a minima* sur 2 sites distincts)

## IDENTIFICATION DU POSTE

**Nature du concours** : externe

**Corps** : ATRF

**Branche d'Activité Professionnelle (BAP)** : C - Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique

**Emploi-type de rattachement (REFERENS)** : C5B41 - Adjoint-e technique en instrumentation, expérimentation et mesure

**Catégorie** :  A /  B /  C

**Numéro de poste** : 61846Z

**Encadrement** :  OUI /  NON

## PRESENTATION GENERALE

**Description de la structure d'affectation :**

Le laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (LEM3) est une unité mixte de recherche (UMR CNRS 7239) de l'Université de Lorraine, du CNRS et de l'ENSAM. Au CNRS, le LEM3 est principalement rattaché à l'institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (section 9). A l'Université de Lorraine, il est rattaché au Pôle M4. Le laboratoire compte 230 membres repartis actuellement au sein de 3 départements. Il possède une reconnaissance forte et internationale dans de nombreux domaines (Mécanique, Matériaux et Procédés). Cette recherche expérimentale s'appuie sur des 3 plateformes techniques (Mécanique & Rhéologie, Matériaux & Microstructures, et Procédés) constituées en plusieurs plateaux techniques.

**Description du poste :**

L'agent recruté s'intégrera dans la plateforme technique Mécanique & Rhéologie. Sous la responsabilité d'un ingénieur, il sera en charge de la réalisation des essais mécaniques statiques et vibratoires. L'agent sera en charge de la mise en place des montages et assurera le bon fonctionnement des équipements en lien avec les responsables d'équipements. Il accompagnera aussi l'équipe dans la réalisation et la conception des montages mécaniques (conception CAO & FAO, fabrication des prototypes et des montages par CN, ...).

## DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

**Activités principales (déclinées par missions/ thèmes dans la limite de 5):****Mission 1 : Assurer la réalisation des essais statiques et vibratoires (60%) / A ce titre, l'agent doit :**

- Effectuer les montages, les réglages et les essais d'appareils ou de montages expérimentaux
- Réaliser la mise en œuvre des dispositifs expérimentaux
- Suivre les protocoles de réglages et d'essais, et proposer des évolutions
- Réaliser des campagnes de mesures ou d'essais en appliquant un protocole prédéfini
- Gérer la documentation technique pour le suivi des essais

**Mission 2 : Réaliser la fabrication de pièces et de montages mécaniques (40%) / A ce titre, l'agent doit :**

- Assister à l'usinage des pièces mécaniques
- Réaliser l'assemblage de pièces
- Tester et rendre compte des nouveaux prototypes

- Assurer l'entretien courant des machines-outils, des outillages et du poste de travail
- Débitier la matière première
- Appliquer les procédures de sécurité
- Suivre les approvisionnements et tenir les stocks

**Activités associées :**

- Appliquer et faire respecter autour des installations les règles d'hygiène et de sécurité
- Assurer le fonctionnement des équipements de l'atelier (de la maintenance à la fabrication)
- Améliorer leur fonctionnement : veille technologique, actualisation des systèmes
- Établir des plans ou des schémas en vue d'une réalisation, effectuer les calculs de dimensionnement
- Assurer les relations avec les fournisseurs pour les demandes de devis.

**COMPETENCES LIEES AU POSTE**

**Connaissances**

- Conception par CFAO pour l'adaptation des montages (connaissance approfondie)
- Fabrication sur centre d'usinage (connaissance approfondie)
- Technique de l'expérimentation (Métrologie, Instrumentation, ...) (connaissance générale)

**Compétences opérationnelles**

- Savoir lire des plans mécaniques et réaliser des schémas simples
- Assurer la maintenance de premier niveau
- Utiliser les logiciels spécifiques à la conception (SolidWorks, Catia, Topsolid ...)
- Rédiger des documents techniques, courriels, ...
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

**Connaissances relationnelles**

- Bonnes qualités relationnelles et aptitude au travail en équipe
- Capacité d'écoute pour appréhender les besoins, anticiper les problèmes.
- Grande réactivité, dynamisme et esprit d'initiative
- Bonnes capacités de communication en français (oral et écrit).

**PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES**

- Travail plutôt seul
  Travail plutôt en équipe
  Travail régulièrement au contact du public / des usagers

**Partenaires (internes/externes)**

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

<i>Liens avec d'autres postes ou services</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
<b>Membres du LEM3</b>	<b>Travail collaboratif et journalier</b>

Partenaires externes :

<i>Liens avec d'autres partenaires de l'UL</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
<b>Fournisseurs</b>	<b>Maintenance ou veille technique - Collaboration ponctuelle</b>
<b>Industriels</b>	<b>Collaboration ponctuelle et prestation de service</b>

**INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :**

Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI :  Oui  Non

Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :

IPAGE :  Oui  Non

Si oui, à quel titre :

IFSE : ATRF groupe 2

**TENDANCE D'EVOLUTION DU POSTE**

**Facteurs d'évolution connus du poste par le responsable hiérarchique direct :**

**Impacts éventuels sur le poste, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :**

*Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984*